

FOIRE AUX QUESTIONS

pour l'admission au PEI
(programme exigeant un processus de sélection)

1. **L'élève doit fournir une preuve d'adresse démontrant qu'il habite le bassin de l'École secondaire de l'Île.**
2. **Quels sont les frais pour l'inscription de mon enfant à ce processus de sélection?**

Aucuns frais ne sont exigés. Tous les élèves intéressés pourront remplir une demande d'admission à partir du 9 décembre 2025 à 15h00, et ce, jusqu'au 12 décembre 2025 avant 8h00. Le lien pour remplir la demande d'admission sera disponible sur la page d'accueil du site Internet de notre école à partir du 9 décembre.

Pour les élèves provenant **d'un autre centre de services seulement**, mais qui seront sur notre territoire l'année suivante (avec preuve de résidence) : les bulletins de 5^e et de 6^e année devront être envoyés par courriel à l'adresse

« admissionpei048@csspo.gouv.qc.ca », au même moment. **Pour les élèves du CSSPO, ne pas envoyer les bulletins car le CSSPO y a accès.** Veuillez seulement compléter le FORMS.

Après cette date, une analyse des bulletins de 5^e année (juin) et de 6^e année (1^{re} étape) sera effectuée. Pour plus de détails, prière de vous référer à la question 5.

3. **Combien d'élèves sont admis en première secondaire au Programme d'éducation intermédiaire ?**

112 élèves seront sélectionnés.

4. Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international? L'École secondaire de l'Île offre un programme qui répond à la fois aux exigences du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), de l'organisation du Baccalauréat International (BI) et de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Voir le site Web de l'école pour plus de détails.

5. Quels sont les prérequis afin que mon enfant soit admis au Programme d'éducation intermédiaire au CSSPO?

- Les bulletins de votre enfant (celui de fin de 5^e année et celui de la 1^{re} étape de la 6^e année) doivent être exempts d'échec (minimum 60% dans toutes les matières).
- Il est à noter que la réussite dans toutes les matières au bulletin de 6^e année de juin est un prérequis pour conserver son admission au PÉI.

6. Comment savoir si mon enfant répond aux exigences de sélection du Programme d'éducation intermédiaire?

La sélection des candidats au Programme d'éducation intermédiaire s'effectue uniquement selon l'analyse du dossier de l'enfant (bulletins de 5^e et 6^e année). Il est à noter que la réussite du bulletin de 6^e année de juin est un prérequis.

7. Quelle école mon enfant peut-il fréquenter ?

- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'École secondaire de l'Île, de l'école secondaire Mont-Bleu, des Lacs et de La Cité, je peux faire une demande d'admission au Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) à l'école secondaire de l'Île ;
- Si mon enfant fréquente une école bassin de l'École secondaire Grande- Rivière ou l'école secondaire de la Nouvelle-Ère, je dois faire une demande à l'école secondaire Grande-Rivière;
- Si mon enfant n'habite pas sur le territoire du CSSPO, je ne peux pas faire une demande d'admission au Programme d'éducation intermédiaire à l'École secondaire de l'Île, à moins d'une entente entre les centres de services;

N.B. Si mon enfant fréquente l'école primaire du Marais ou de l'Amérique-Française, je dois absolument vérifier laquelle des écoles secondaires est mon école de bassin. Je peux trouver l'information sur mon école de bassin sur le site du : <https://cartes.csspo.gouv.qc.ca>

8. Quelles sont les modalités de la demande d'admission ?

La demande d'admission doit être complétée en ligne sur le site internet de notre école.

Vous devrez inscrire :

1. *Le nom de famille de votre enfant;*
2. *Le prénom de votre enfant;*
3. *Le numéro de fiche de votre enfant (il s'agit du numéro à sept chiffres qui se retrouve sur la première page du bulletin de votre enfant);*
4. *Votre adresse courriel (celle que vous vérifiez tous les jours);*
5. *Votre numéro de téléphone.*

9. Est-ce possible de faire des demandes d'admission multiples ?

Certainement!

Au CSSPO, mon enfant a la possibilité de s'inscrire à deux programmes spécifiques : le PÉI, selon son école d'appartenance, et le programme conciliant le sport, les arts et les études à l'École secondaire Mont-Bleu.

Lorsque je fais une demande d'admission multiple, je dois m'assurer de remplir les deux demandes d'admission (Île et Mont-Bleu).

10. Quand auront lieu les portes ouvertes ?

Les portes ouvertes auront lieu le 25 octobre 2025, de 9h30 à 12h00. **Attention** pour ceux et celles intéressés, une *présentation du Programme d'éducation intermédiaire* aura lieu à l'agora de l'école, de 9h00 à 9h30.

11. Si mon enfant a un plan d'intervention, peut-il être admis au Programme d'éducation intermédiaire?

Votre enfant peut être admis au Programme d'éducation intermédiaire s'il a un plan d'intervention. Les mêmes conditions d'admission s'appliquent. S'il est admis, son école primaire nous fera parvenir son plan d'intervention à jour et son dossier d'aide qui sera analysé par notre service d'orthopédagogie.

12. Renseignements :

- Vous recevrez une réponse de l'école, entre le 16 et 19 décembre 2025 (demande acceptée ou liste d'attente).
- Si votre enfant est accepté, vous devrez confirmer son inscription au plus tard le 5 janvier 2026 à 23h59. **Si vous refusez l'offre ou que vous ne confirmez pas l'inscription dans les délais, la place sera réattribuée.**
- Les frais annuels exigés aux parents varient d'un niveau à l'autre. Ceux-ci sont d'environ 300,00 \$, et ils sont payables à la rentrée scolaire.

Si vous avez d'autres questions, veuillez joindre le secrétariat du PÉI à l'adresse courriel suivante : scr2.secondaire.ile@csspo.gouv.qc.ca.